



Puis-je rompre mon bail ??

Par **kevin romillat**, le **18/03/2010** à **14:01**

Bonjour,

je loue actuellement un petit studio mais dans mon immeuble la porte principale est toujours ouverte ce qui entraîne le squat de SDF et ce qui engendre un immeuble insalubre de plus plusieurs personnes qui sont venues chez moi se sont fait agréger par ses derniers ma question : est-ce que je peux rompre mon bail pour la raison suivante: non-entretien de l'immeuble ?

merci d'avance pour vos réponses.

Par **fabienne034**, le **18/03/2010** à **15:21**

Bonjour,

oui mais vous êtes soumis au délai de préavis de trois mois

Pour tout savoir sur le droit au bail du logement

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>